

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :

971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le

ID : 084-258402528-20220309-032022-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

DELIBERATION N° 03/2022
SEANCE DU 9 MARS 2022

Nombre de membres en exercice : 8 Membres présents : 6 Nombre de votants : 7 Date de convocation : convocation par mail Le 21 février 2022	Le mercredi neuf mars deux mille vingt deux à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse du Thor s'est réuni à l'Ecole Départementale de Musique et de Danse, sous la présidence de Monsieur Yves BAYON DE NOYER
Elus présents avec droit de vote :	- Yves BAYON DE NOYER, Maire de la Commune de Le Thor, - Jean-Michel BENALI, membre, Commune d'Althen-des-Paluds - Florian MOLLIEUX, Vice-Président, Commune de Robion, - Marc VALERO, membre Commune de Robion - Yves-Michel ALLENET, Vice-Président, Commune d'Althen-des-Paluds, - Marielle FABRE, Conseillère Départementale Pouvoir : Florence ANDRZEJEWSKI, Commune de Le Thor, donne pouvoir à Yves BAYON DE NOYER, Maire de la Commune de Le Thor
Étaient absents excusés :	- Elisabeth Amoros, Conseil Départemental, Vice Présidente de la Commission Culture membre titulaire
Invités à titre consultatif :	- Jean-François CASAURANG, Directeur Pédagogique - Orlane MAUCOLOT, Directrice Administrative

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a institué la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants. Le débat d'orientation budgétaire n'a pas, en lui-même, de caractère décisionnel.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 s'organise autour des directions suivantes :

I- Fonctionnement de l'école année scolaire 2021-2022

II- Bilan comptable du syndicat année 2021

III- Principales orientations pour 2022

A/ Fonctionnement

B/ Investissement

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le

ID : 084-258402528-20220309-032022-DE

II – Bilan comptable du Syndicat année 2021

A ce jour, dans l'attente du compte de gestion définitif, les résultats d'exécution sont les suivants :

Section de fonctionnement 2021

Total des recettes nettes 2021 réalisées	348.481,84 €
Total des dépenses nettes 2021 réalisées	336.421,28 €

Résultat de l'exercice 2021	12.060,56 €
Pour mémoire report de la section fonctionnement	+ 149.733,16 €
Total Excédent Fonctionnement	161.793,72 €

Section d'investissement 2021

Total des recettes nettes 2021 réalisées	3.562,36 €
Total des dépenses nettes 2021 réalisées	12.818,40 €

Résultat exercice 2021	- 9.256,04 €
Pour mémoire report de la section investissement	+ 21.866,84 €
Total Excédent Investissement	12.610,80 €

Il a été réalisé en recettes de fonctionnement + 54 661 € que le montant prévu au BP 2021.
Les dépenses d'investissement correspondent à l'achat du tapis pour la salle de danse et 2 ordinateurs (qui étaient obsolètes et dont le contrat de location arrivait à échéance).

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :

971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

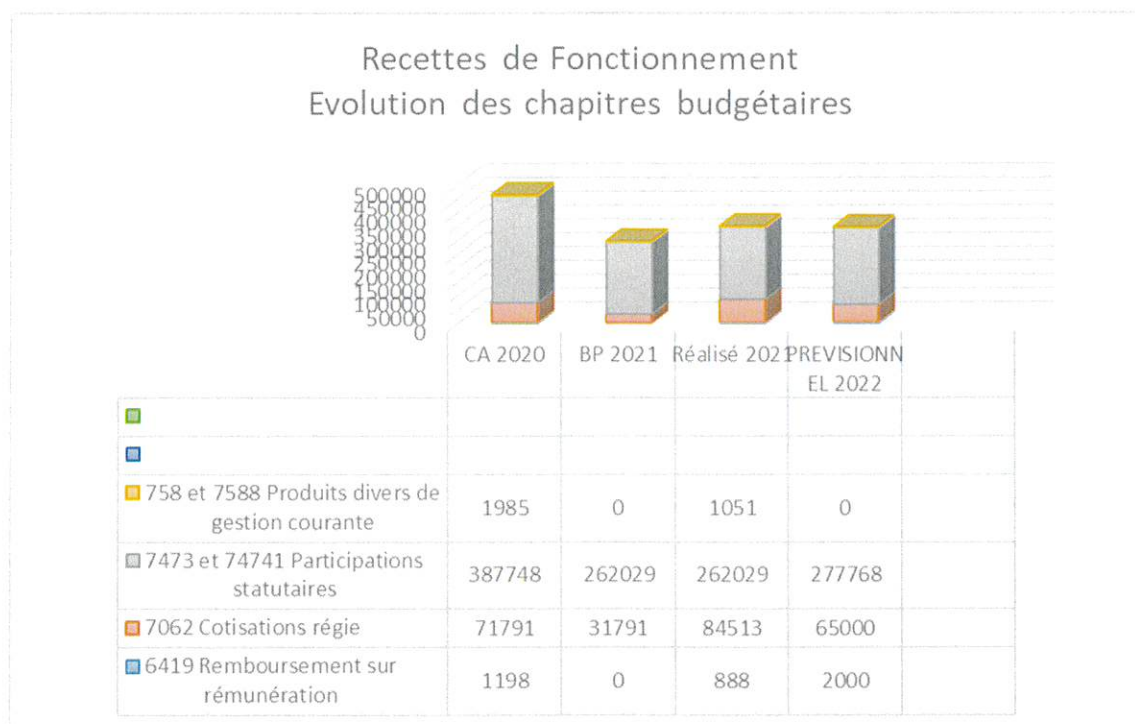
Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le

ID : 084-258402528-20220309-032022-DE

III - Principales orientations pour 2022

A/ FONCTIONNEMENT



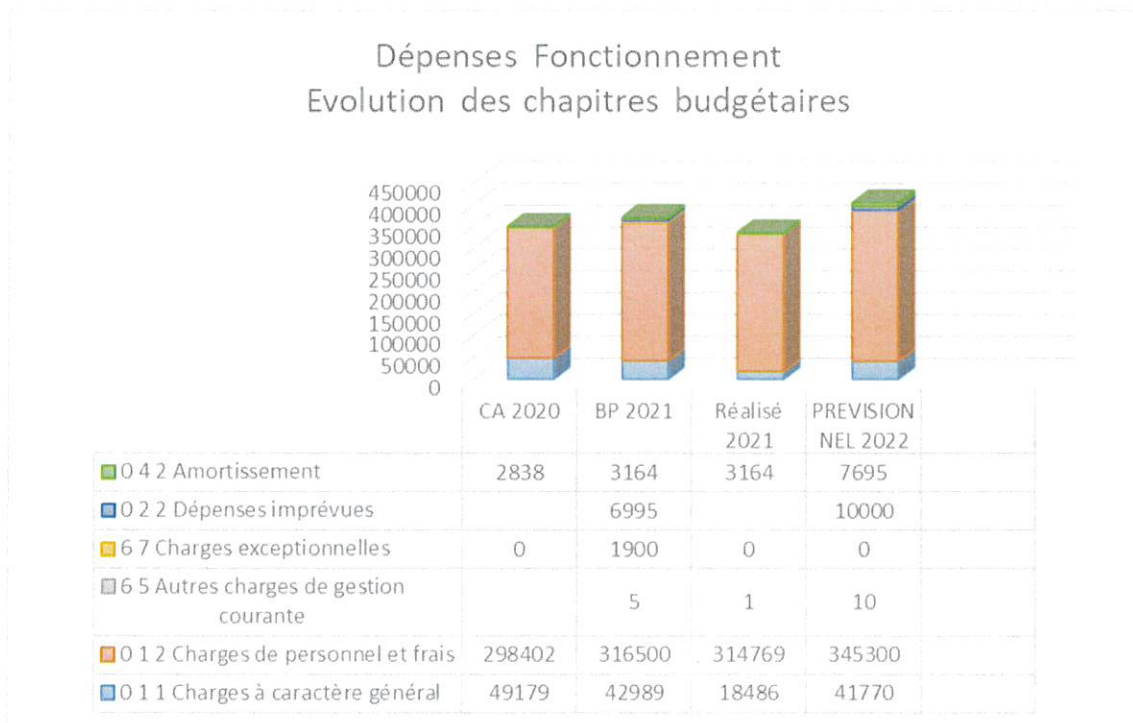
Les recettes de fonctionnement sont revues à la hausse pour 2022. Vu le contexte sanitaire qui s'améliore nous pouvons envisager plus de cotisations d'élèves pour la prochaine rentrée. Soit plus de 50 000 € de recettes globales de fonctionnement par rapport au BP 2021.

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :

971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Envoyé en préfecture le 11/03/2022
Reçu en préfecture le 11/03/2022
Affiché le
ID : 084-258402528-20220309-032022-DE



Par contre les dépenses de fonctionnement prévues en 2022 baissent légèrement au chapitre 011 et augmentent au chapitre 012 de ces faits :

Chapitre 011 : il y a lieu de prévoir le paiement des charges d'énergie et d'eau pour l'année dernière non reçues et pour 2022. A cela vient s'ajouter la réparation de 3 instruments de musique (moins onéreux à faire réparer qu'investir dans du nouveau matériel). Nous devons faire face au remplacement d'un agent en maladie depuis 6 mois par le biais d'une société de nettoyage. Pour continuer dans la politique de l'école une formation spécialisée pour la professeur d'handidanse est prévue. Comme chaque année, des dépenses imprévues sont budgétisées et non réalisées.

Ces dépenses sont réalisables et n'augmentent pas le chapitre grâce à l'achat des ordinateurs qui ne sont plus en maintenance.

Chapitre 012 : A la rentrée de septembre 2021, l'école a eu recours à un professeur supplémentaire de piano (pour assurer la continuité du professeur devant partir en retraite) qui nous a amené aussi des inscriptions complémentaires. En novembre dernier un agent est passé du régime Ircantec au régime CNRACL dû à l'augmentation de sa durée hebdomadaire (professeur de danse). Pour 2022 ces 2 agents sont comptabilisés pour l'année complète tout en maintenant l'agent qui doit partir à la retraite en principe cet été (agent ayant un taux horaire brut de 34 % de plus que le contractuel recruté).

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Envoyé en préfecture le 11/03/2022
Reçu en préfecture le 11/03/2022
Affiché le
ID : 084-258402528-20220309-032022-DE

Adresse correspondance :
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Les avancements d'échelon (4 agents), et le reclassement au 1^{er} janvier 2022 (2 agents) réglementaires de certains agents ont été pris en compte.

Suite à la délibération à effet au 1^{er} janvier 2021 des agents peuvent bénéficier d'une participation employeur pour la complémentaire santé ou prévoyance, il y a lieu de budgétiser un montant pour 2022 (non fait en 2021).

Suite au contrat groupe Sofaxis assurance du personnel, la somme budgétisée en 2021 étant insuffisante celle-ci a été revue à la hausse.

Avec l'excédent antérieur reporté le Syndicat serait en sur équilibre budgétaire de 101 787 € pour 2022 (contre 72 000 € en 2021). Il y a lieu de continuer la baisse des charges à caractère général et maintenir la masse salariale en fonction des cotisations des élèves afin de préserver un sur équilibre budgétaire, les recettes étant aléatoires en fonction des inscriptions et les charges augmentant.

B/ INVESTISSEMENT

Concernant l'investissement, il y a lieu de prévoir les dépenses suivantes : un rideau pour cacher le miroir de la salle de danse lors des cours des élèves handidanse.

Il est proposé aussi l'achat d'un onduleur pour les ordinateurs et du petit matériel de musique. Le tout est estimé à environ 3000 €. Les recettes d'investissement proviennent du solde d'exécution d'investissement reporté et des amortissements soit 20305 €.

LE COMITE SYNDICAL

OUI, l'exposé de son rapporteur

APRES, en avoir délibéré,

DECIDE de prendre acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 portant sur le budget de l'école, avant le vote du budget primitif 2022.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le [REDACTED]
Et publication ou
notification

Pour extrait conforme

Le Président, Yves BAYON DE NOYER

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84
Siège social : Mairie du Thor